



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Circulaire 9153

du 12/02/2024

Appel à candidats à la fonction de Conseiller(ère) en prévention niveau 2- Service de prévention et protection du travail (SIPPT)- Service de l'Administrateur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 08/02 /2024 au 12/03 /2024
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte	Wallonie Bruxelles Enseignement recrute 5 Conseiller(ère)s en prévention niveau 2 au sein du SIPPT
-----------------------	--

Mots-clés	Recrutement – Charge de mission - Appel à candidats Conseiller(ère) en prévention niveau 2 - WBE
-----------	---

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire	Centres psycho-médico-social
	Primaire ordinaire	Centres d'Auto-Formation
	Secondaire ordinaire	Centres de Technologie Avancée (CTA)
	Secondaire en alternance (CEFA)	Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)
	Maternel spécialisé	Centres techniques
	Primaire spécialisé	Homes d'accueil permanent
Secondaire spécialisé	Internats primaire ordinaire	
Secondaire artistique à horaire réduit	Internats secondaire ordinaire	
Promotion sociale secondaire	Internats prim. ou sec. spécialisé	
Promotion sociale secondaire en alternance	Internats supérieur	
Promotion sociale supérieur	Ecoles supérieures des Arts	
	Hautes Ecoles	
	Universités	

Signataire(s)

WBE – M. Olivier SOUMERYN-SCHMIT, Directeur Général Organisation et Finances
--

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Muriel HENGELS	Directrice du SIPPT	Muriel.hengels@cfwb.be



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Appel aux candidats à la fonction de
Conseiller(ère) en prévention niveau 2 –
Service de prévention et de protection du
travail – Service de l'Administrateur général

DATE DE PUBLICATION : 08/02/2024

Rédacteur : Siham Zahour

Madame, Monsieur,

Wallonie Bruxelles Enseignement recrute **5 Conseiller(ères) en prévention niveau 2** au sein du Service de prévention et de protection du travail (Service de l'Administrateur général)

Les 5 postes à pourvoir sont localisés dans 4 territoires d'affectation distincts :

- 1 poste pour le Pôle 1 : Bruxelles ;
- 1 poste pour le Pôle 2 : Nivelles-Brabant wallon ;
- 1 poste pour le Pôle 3 : Liège-Huy-Waremme ;
- 2 postes pour le Pôle 6 : Hainaut.

Vous trouverez annexés au présent appel à candidat(e)s le **profil de fonction** détaillé, contenant les critères de recevabilité et tous les éléments pratiques pour un dépôt de candidature recevable, ainsi que le **dossier de candidature** à compléter dans ce cadre.

Les candidatures seront posées, sous peine de nullité, **jusqu'au 12/03/2023 inclus**, et ce, **exclusivement par le biais du formulaire de candidature** à compléter sur notre site internet.

Je vous invite à assurer une large diffusion du présent appel auprès des membres du personnel de votre établissement.

Dès à présent, je vous remercie pour votre collaboration.

Pour le Directeur général, Olivier SOUMERYN-SCHMIT,

Laura FORREST
Directrice générale adjointe - Experte
Service général des Ressources humaines



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

WALLONIE BRUXELLES ENSEIGNEMENT RECRUTE POUR CINQ POSTES DE :

Conseiller(lère) en prévention de niveau 2

RÉFÉRENCE : RS 24 005

NOTRE INSTITUTION

Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE) est le plus important pouvoir organisateur d'enseignement dans l'espace belge francophone. Notre organisme rassemble 365 établissements scolaires et 150 institutions apparentées (internats, centres PMS, etc.), répartis sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce service public accueille 200 000 élèves ou étudiants de la maternelle à l'enseignement supérieur et emploie plus de 30 000 personnes. WBE, c'est aussi 3.200.000 m² de bâtiments scolaires distribués sur 800 sites géographiques.

La mission générale est de participer à l'organisation, à la bonne marche et au développement au quotidien de l'enseignement organisé par WBE et de tous ses établissements d'enseignement, cela au bénéfice de tous ses membres des personnels et, à travers eux, de tous ses élèves et de tous ses étudiants.

Dans le cadre de sa transformation, et des différents projets menés dans le secteur de l'enseignement dont notamment le Pacte pour un enseignement d'excellence, WBE est à la recherche de nouveaux collaborateurs pour l'aider à mener à bien son évolution et ses missions de pouvoir organisateur.

www.w-b-e.be

DIRECTION & SERVICE

La Direction du SIPPT (Service Interne de Prévention et Protection au Travail) doit assister l'employeur, la ligne hiérarchique et les travailleurs lors de l'application des mesures visées par la loi du 4 août 1996 et ses arrêtés d'application, pour deux secteurs distincts :

- Le secteur XVII, qui regroupe les implantations administratives de WBE, notamment le siège central, les Bureaux et Directions décentralisés. Cela représentera à terme \pm 15 implantations (\pm 500 personnes).
- Le secteur IX, qui regroupe les établissements d'enseignement, écoles annexées, conservatoires royaux de Musique (Bruxelles, Mons, Liège), internats autonomes, établissements à vocation parascolaire (centres de formation technique, CPMS). Cela représente 485 établissements, soit 2.900 bâtiments et \pm 30.000 membres du personnel.

Le SIPPT de WBE est organisé autour d'un service central composé de la direction et du support administratif. Directement connectés à ce service central se trouvent 6 pôles géographiques (Bruxelles, Brabant wallon, Liège, Namur, Luxembourg et Hainaut) et un pôle transversal.

Les pôles géographiques ont en charge la mise en œuvre des missions légales reprises dans la loi sur le bien-être au travail auprès des établissements scolaires. Chaque pôle a pour responsable un conseiller en prévention niveau I chargé de coordonner les missions et d'accompagner les chefs d'établissement (participation en CoCoBa, analyses de risques, sensibilisation...). En fonction de la taille du pôle, entre 1 à 3 conseillers en prévention niveau II réalisent, quant à eux, les missions sur le terrain (VLT, analyses des AT...). Enfin, 2 conseillers en prévention spécialistes sont présents dans le pôle transversal ainsi qu'un conseiller en prévention ergonomiste et un conseiller en prévention aspects psychosociaux. Ce dernier accompagne les personnes de confiance tant pour le secteur IX que pour le secteur XVII.

FONCTION

Le conseiller ou la conseillère en prévention de niveau 2 aura pour mission principale d'aider les chefs d'établissement du pôle auquel il/elle est affecté(e) à la mise en place de la politique de prévention au sein de leur établissement. Le conseiller en prévention de niveau 2 travaillera en parfaite collaboration avec le conseiller en prévention de niveau 1 responsable de son pôle.

OBJECTIFS DE LA FONCTION

- Collaborer à la politique générale du Bien-être de WBE et soutenir la politique de prévention complète pour le secteur IX selon les termes de l'AR du 27/03/1998 relatif au SIPPT ;
- Conseiller et guider les directions d'établissements du secteur IX en matière de sécurité et de bien-être au travail ;
- Participer et soutenir les tâches administratives liées à votre fonction de conseiller en prévention ;
- Assurer un rôle de coordination des correspondants sécurité ;
- Suivre les formations et recyclages obligatoires dans le cadre de votre fonction.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

En tant que Conseiller(lère) en prévention de niveau 2, vous serez amené(e) à :

- **Collaborer à la politique générale du Bien-être de WBE et soutenir la politique de prévention complète pour le secteur IX selon les termes de l'AR du 27/03/1998 relatif au SIPPT :**
 - Vous exécutez des visites fréquentes et systématiques des lieux de travail à la demande de l'employeur ou du conseiller en prévention du service central ;
 - Vous examinez, à la demande de l'employeur ou des travailleurs concernés, les postes de travail chaque fois que les travailleurs qui les occupent sont exposés à une augmentation de risques ou à de nouveaux risques ;
 - Vous effectuez au moins une fois l'an une enquête approfondie des lieux de travail et des postes de travail ;
 - Vous procédez à une enquête à l'occasion des accidents du travail et des incidents qui sont survenus sur les lieux de travail ;
 - Vous effectuez les enquêtes, les études et les recherches utiles, nécessaires et pertinentes pour l'amélioration du bien-être des travailleurs ;
 - Vous procédez ou faites procéder à des analyses ou à des contrôles dans les conditions prévues par la loi et ses arrêtés d'exécution ;
 - Vous prenez connaissance des procédés de fabrication, des méthodes de travail et des procédés de travail, les examinez sur place et proposez des mesures pour réduire les risques qui en découlent ;
 - Vous tenez à jour la documentation nécessaire dont le contenu est fixé à l'annexe I de l'arrêté du 27/03/1998 relatif au SIPPT.
- **Conseiller et guider les directions d'établissements du secteur IX en matière de sécurité et de bien-être au travail :**

- Vous établissez les documents, les complétez et les visez lors du choix, de l'achat, de l'utilisation et de l'entretien des équipements de travail et des équipements de protection individuelle.
- **Participer et soutenir les tâches administratives liées à votre fonction de conseiller en prévention :**
 - Vous tenez à jour la documentation nécessaire dont le contenu est fixé à l'annexe I de l'arrêté précité ;
 - Dans le cadre de la gestion et du fonctionnement du service :
 - Vous établissez le rapport annuel dont le contenu est précisé à l'annexe III de l'arrêté précité ainsi que les fiches d'accident du travail dont le contenu est précisé à l'annexe IV de l'arrêté ;
 - Vous conservez les notifications qui, en application de la loi et des arrêtés d'exécution, doivent être adressées à l'autorité ;
 - Vous rédigez un rapport écrit suivant des modalités qui seront fixées par la Direction du SIPPT à chaque visite complète ou partielle réalisée à la demande d'un chef d'établissement ou du conseiller en prévention du service central.
- **Assurer un rôle de coordination des correspondants sécurité locaux :**
 - Vous vous assurez que les missions dévolues aux correspondants sécurité locaux sont correctement remplies et les conseillez sur les opérations à réaliser pour remplir leurs missions ;
 - Lorsque le correspondant sécurité local ne dispose pas de la formation complémentaire de premier ou de second niveau, vous vous occupez des tâches suivantes :
 - Vous assurez les missions en relation avec l'analyse des risques ;
 - Vous participez à l'identification des dangers ;
 - Vous donnez un avis sur les résultats de l'analyse des risques qui découlent de la définition et de la détermination des risques et proposez des mesures afin de disposer d'une analyse des risques permanente;
 - Vous exécutez les enquêtes des lieux de travail après un accident du travail sur les lieux de travail ayant entraîné une incapacité de travail de 3 jours ou plus.
 - Vous intervenez dans le dépistage des risques potentiels lors de nouvelles commandes et vous aidez vos collègues à les éliminer :
 - dès l'étude (de la commande, du projet) ;
 - à la livraison (des substances, de matériel, d'équipements, d'installations, de locaux, de bâtiments,...) ;
 - avant la mise en service (de substances, de matériel, d'équipements, d'installations, de locaux, de bâtiments, ...).
- **Suivre les formations et recyclages obligatoires dans le cadre de votre fonction.**

Cette liste de tâches n'est pas exhaustive.

Pour connaître la liste complète des missions du Conseiller en prévention zonal de niveau 2, il est nécessaire de consulter le code du bien-être au travail défini par la loi du 4 août 1996.

PLUS D'INFO SUR LA FONCTION ?

Muriel HENGELS | Directrice du SIPPT

Courriel : Muriel.HENGELS@cfwb.be

PROFIL

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

1. DIPLÔME REQUIS

Vous êtes en possession :

- D'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (**Bachelier/Graduat**) au moment de la candidature

ET

- D'un **Certificat de Conseiller en prévention de niveau 2** suivant le livre II titre 4 du Code du bien-être au travail.

Vous n'avez pas obtenu votre diplôme en français ou vous l'avez obtenu dans un autre pays que la Belgique ?

- Pour les diplômes obtenus dans une autre langue que le français, une attestation de votre connaissance de la langue française délivrée par le Selor suite à un test linguistique (article 7) est requise au moment de la candidature (pour l'obtenir : inscription en ligne sur le site du Selor (www.selor.be))
- Pour les diplômes obtenus hors Belgique, une attestation d'équivalence du diplôme de la Communauté française est requise au moment de la candidature (pour l'obtenir: 02/690.89.00 Service de l'équivalence des diplômes/Service de la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes étrangers d'enseignement supérieur)

2. EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE REQUISE :

Aucune expérience professionnelle n'est requise. Vous recevrez la formation nécessaire en fonction de vos prérequis.

3. ATOUTS

- Être en possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (**Bachelier / Graduat**) à **finalité technique (électricité, mécanique, électromécanique, construction, etc.)** constitue un atout.
- Une expérience professionnelle en tant que **Conseiller en prévention niveau 2** constitue un atout.
- Une **expérience professionnelle dans le secteur de l'enseignement ou des administrations** constitue un atout.
- Une **expérience professionnelle en tant que coordinateur de sécurité** constitue un atout.

4. SITUATION D'EMPLOI :

Pour accéder à une charge de mission :

- Vous devez en outre être nommé(e) à titre définitif à temps plein dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, en activité de service ou en disponibilité par défaut d'emploi.

COMPÉTENCES

COMPÉTENCES COMPORTEMENTALES

- Analyser l'information (k) : Vous analysez de manière ciblée les données et jugez d'un œil critique l'information.
- Résoudre des problèmes (k) : Vous traitez et résolvez les problèmes de manière autonome. Vous cherchez des alternatives et mettez en œuvre des solutions
- **Partager son savoir faire (k) : Vous montrez, transmettez et partagez vos connaissances, vos idées et vos méthodes de travail.**
- Travailler en équipe (k) : Vous créez et améliorez l'esprit d'équipe en partageant vos avis et idées et en contribuant à la résolution de conflits entre collègues.
- Agir de manière orientée service (k) : Vous accompagnez des clients internes et externes de manière transparente, intègre et objective, vous leur fournissez un service personnalisé et entretenez des contacts constructifs.
- Faire preuve d'engagement (k): Vous vous impliquez dans le travail en donnant toujours le meilleur de vous-même en cherchant à atteindre la meilleure qualité et en persévérant même en cas d'opposition.
- Gérer le stress : Vous réagissez au stress en vous focalisant sur les résultats, en contrôlant vos émotions et en adoptant une attitude constructive face à la critique.

COMPÉTENCES TECHNIQUES

- Vous avez une maîtrise approfondie des réglementations en matière de bien-être au travail : Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et ses arrêtés d'exécution, Code sur le Bien-être au travail.
- **Vous avez une maîtrise approfondie de l'analyse des risques.**
- Vous avez de bonnes connaissances du code du Bien-être au travail ;
- Vous avez de bonnes connaissances des techniques d'expression écrite et orale.

Une bonne motivation est également importante.

Les compétences en gras et la motivation sont considérées comme particulièrement importantes pour la fonction et ont une valeur plus importante dans le score final de la sélection.

La motivation est considérée comme essentielle pour la fonction. Si vous n'obtenez pas le score minimal pour ce critère, vous ne pourrez pas réussir la sélection.

CONDITIONS D'AFFECTATION :

Si vous êtes lauréat(e), vous devrez - *pour pouvoir entrer en fonction* – remplir [certaines conditions d'affectation](#).

NOTRE OFFRE

CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ENGAGEMENT

5 postes sont à pourvoir, à savoir :

- 1 poste pour le Pôle 1 : Bruxelles ;
- 1 poste pour le Pôle 2 : Nivelles-Brabant wallon ;
- 1 poste pour le Pôle 3 : Liège-Huy-Waremme ;
- 2 postes pour le Pôle 6 : Hainaut.

Certaines réunions requerront votre présence dans les bureaux de l'administration centrale (localisés au Boulevard du Jardin Botanique 20-22 à 1000 Bruxelles) au maximum 1 fois par semaine.

Type d'engagement : CDD de 1 an, avec possibilité de CDI en tâches spécifiques, avec le barème de traitement 250/3 (niveau 2+ – catégorie : spécialisé).

Toutes nos offres sont accessibles au personnel interne remplissant les conditions de participation.

Rémunération : entre 36.261,23 EUR (avec 0 années d'expérience) et 58.418,56 EUR (salaire annuel brut, déjà adapté à l'index actuel, allocations réglementaires non comprises). Toute expérience jugée utile pour la fonction pourra être valorisée pécuniairement, sous réserve des attestations émanant des employeurs concernés.

Pour obtenir une estimation plus précise de votre future rémunération, rendez-vous sur la page suivante : [simulateur de salaire](#).

Régime de travail : 38h/semaine

Type de travail : Itinérant

La fonction nécessite des déplacements fréquents. **Vous devez donc impérativement être en possession d'un permis B, ainsi que d'un véhicule personnel.**

Autre possibilité d'engagement

- Si vous êtes nommé(e) à titre définitif à temps plein dans l'Enseignement organisé ou subventionné par la Communauté Française, **un engagement dans le cadre d'une charge de mission** telle que définie par le décret du 24 juin 1996 peut être envisagé.
 - Durée : 1 an, renouvelable par période de 2 ans
 - Traitement identique à l'échelle de nomination + prime de 86,76 EUR par mois
 - Régimes horaire et de congés applicables à l'administration

AVANTAGES

- Horaire de travail variable (arrivée entre 07h30-09h00 et départ entre 16h00-18h30) ;
- Titres-repas d'une valeur de 6,60 € par jour presté (avec retenue de 1,24 €) ;
- Pécule de vacances et prime de fin d'année ;
- Possibilité de télétravail jusqu'à 50% maximum (sous réserve de l'approbation de la hiérarchie) ;
- 27 jours de congés légaux par an minimum (le nombre de jours progresse avec l'âge) ;
- Congé d'office entre Noël et Nouvel an (en plus des congés légaux) ;
- Gratuité des transports en commun pour les déplacements domicile-travail ;
- Lieu de travail facilement accessible en transports en commun ;
- Indemnité vélo (montant par kilomètre selon taux en vigueur) ;
- Possibilité d'abonnement téléphonique (usage privé possible moyennant déclaration comme avantage de toute nature) ;
- Assurance hospitalisation à un tarif avantageux via le Service social (la prime de base est gratuite) ;
- Possibilités de formations durant les heures de travail.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

ÉTAPES DE SÉLECTION

Étape 1 – Présélection

Votre candidature sera analysée au regard des conditions de participation. Nous vous conseillons donc d'accorder une attention particulière à la description de vos expériences professionnelles dans votre C.V.

Les candidatures démontrant la plus grande adéquation avec les critères annoncés dans l'appel seront retenues pour la suite de la procédure. Sur la base du nombre de candidatures recevables, le jury de sélection pourra limiter le nombre de candidats. Une sélection téléphonique pourra également être organisée.

Étape 2 – Épreuves de sélection

Les candidats retenus suite à la présélection seront invités à participer à la suite de la procédure. Celle-ci se déroule en 2 phases :

Phase 1 – Test(s) de sélection

Cette étape porte sur vos compétences techniques et comportementales (voir rubrique [COMPÉTENCES](#)) et se tiendra **fin mars 2024** (sous réserve de modification).

Elle consiste en :

- une épreuve écrite, organisée en ligne à distance
- des tests psychotechniques à distance

Pour réussir l'épreuve écrite, il faut obtenir au moins 50% des points.

Phase 2 – Entretien

Les candidats retenus suite à la phase 1 seront conviés à un entretien.

L'entretien se déroulera à Bruxelles **les 8 et 9 avril 2024** (sous réserve de modification).

Cette étape porte sur vos compétences comportementales (voir rubrique [COMPÉTENCES](#)) ainsi que sur votre motivation, votre intérêt pour la fonction et le domaine.

Pour cette épreuve, il faut obtenir au moins 50% des points.

Et après la procédure ?

Pour réussir la sélection, il faut obtenir au moins **50%** des points au total des 2 phases. Chaque phase compte pour 50% des points.

Le classement sera établi sur base des résultats obtenus au total des 2 phases. À égalité de points, la priorité sera donnée au candidat ayant obtenu le plus grand nombre de points à la partie « Motivation ».

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Vous souhaitez plus d'information sur notre gestion de la diversité ou vous souhaitez des aménagements raisonnables ? Vous trouverez davantage d'informations à propos de notre politique d'égalité des chances [en cliquant ici](#).

COMMENT POSTULER ?

Pour postuler, veuillez envoyer votre candidature comportant impérativement les documents suivants :

- Un curriculum vitae détaillé, rédigé en français et actualisé (avec les dates précises : jour, mois et année);
- Une lettre de motivation ;
- Une copie du [DIPLOME REQUIS \(OU DE SON ÉQUIVALENCE\)](#) ;
- Une copie du Certificat de Conseiller en prévention de niveau 2 ;

- Une copie de la preuve de nomination (le cas échéant, si vous postulez dans le cadre d'une charge de mission).

Vous pouvez poser votre candidature jusqu'au **12 mars 2024** inclus. Complétez [le formulaire sur notre site](#) et joignez-y les documents requis.
